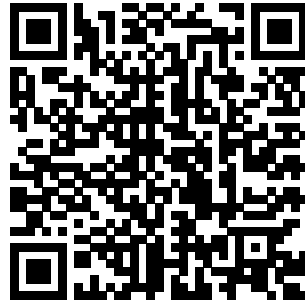


MAISON DE VILLAGE à BOLLENE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 22 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 8 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Adjugé à 76 000,00 €

Type de bien : Maison de village

Mise à prix : 34 500 €

Localisation : BOLLENE

Surface : 108 m² Date d'adjudication : 23/11/2021 à 10h30

Avocat poursuivant : Me Lionel FOUQUET

243 bd Albin Durand
84200 CARPENTRAS



04.84.51.00.00
carpentras@pyxis-avocats.fr
www.pyxis-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT

Sur la commune de BOLLENE (84500), 33 cours Jean Jaurès,

Une maison de village ancienne de 108 m² élevée d'un étage avec comble aménagées, Figurant au cadastre Section BX n° 125, d'une contenance de 59ca.



Ecrit par Echo du Mardi le 8 octobre 2021

Mise à prix : 34.500,00 € (trente-quatre mille cinq cent euros)

VISITE : LE MARDI 09 NOVEMBRE 2021 DE 9H00 A 10H00 SUR PLACE, effectuée par la SCP MAZE BAUDE, huissier de justice à Orange, (Tél. : 04 90 34 02 50).

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 23 NOVEMBRE 2021 à 10H30 au Palais de Justice de Carpentras (84200), 52 place du Général de Gaulle, à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION :

Une maison de village ancienne de 108 m² élevée d'un étage avec comble aménagées comprenant :

Au rez-de-chaussée : salle de séjour, cuisine, débarras sous montée d'escalier.

Au premier étage : 3 chambres, salle de bains, wc.

Combles: grande chambre aménagée en soupenette et une pièce à usage de débarras.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau de Carpentras, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : le bien est occupé par le propriétaire.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Lionel FOUQUET, Membre de la [SELARL PYXIS AVOCATS](#), avocat poursuivant la vente, 243 Bd Albin Durand à Carpentras, Tél : 04.84.51.00.00 qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.

-Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Carpentras où le cahier des conditions de vente a été déposé.

-Après d'un avocat inscrit au barreau de CARPENTRAS.

Fait et rédigé à Carpentras,

Le 06 octobre 2021

Lionel FOUQUET

3952091

Cabinet poursuivant : [PYXIS AVOCATS](#)

Documents :

[Avis simplifié](#)

[Cahier des conditions de vente](#)



Ecrit par Echo du Mardi le 8 octobre 2021

[Procès-verbal descriptif](#)